



SECTION CAF DU CALVADOS

I N F O S D U S U D

PRIMES

Versement de l'indemnité forfaitaire de repas.

L'Inspection du Travail nous a donné raison sur ce sujet, estimant que les agents amenés à effectuer des permanences administratives à Hérouville ou Mondeville sont en droit de prétendre au versement de l'indemnité de repas.

Nous transmettons le courrier qu'elle nous a adressé à la Direction pour demander le rappel sur cinq ans.

D'ores et déjà, il est à souligner que notre intervention a permis aux agents concernés de bénéficier d'un remboursement d'un aller-retour supplémentaire.

Versement des primes (accueil, permanence, vérification....) pour les Niveaux IV et plus.

Ce dossier est toujours en cours auprès de l'Inspection du Travail.

LUNDI DE PENTECOTE

Depuis 2005, le Lundi de Pentecôte est jour férié travaillé. Notre Organisation qui s'est toujours opposée à cette journée soi-disant de Solidarité a appelé les salariés à une journée de grève.

Dans la mesure où une retenue d'une journée de salaire a été opérée pour les agents absents, nous avons déposé un dossier aux Prud'Hommes pour demander le règlement de cette journée.

Le dossier que nous avons présenté est passé en conciliation, le Lundi 18 Septembre. Un jugement, en première instance, sera rendu en Février 2007.

A noter qu'un jugement de Prud'Hommes dans la Drôme a donné raison à un Salarié qui réclamait le paiement de cette journée alors qu'il ne s'était pas présenté à son poste de travail, le Lundi 16 Mai 2005.

d'informations essentiels à la prise de décision (notamment en ce qui concerne le plan d'évacuation, l'accueil des allocataires et l'information au Personnel).

Après avoir refusé d'associer le Personnel pourtant concerné par l'ensemble de cet aménagement immobilier, comme nous l'avions demandé, la Direction s'autorise un passage en force devant les Instances Représentatives du Personnel.

Cependant, cette action a permis la mise en place d'une information au Personnel (affichage des plans à la Cafétéria, remise du planning de déménagement aux agents concernés.....)

Nota : Nous avons voulu en savoir plus et notre organisation a eu connaissance d'aménagements, de transferts dans d'autres organismes de Sécurité Sociale, où le personnel a largement été mis à contribution pour l'élaboration et l'avancement du dossier. Pourquoi cela a-t-il été impossible à la CAF du Calvados ???

RESTAURANT ADMINISTRATIF

A la demande des Délégués du Personnel SUD “ Solidaires ”, la Direction s'est renseignée sur les modalités de fonctionnement du restaurant Inter-Entreprises d'Hérouville Saint Clair.

Le droit d'entrée est de 0,30 centimes d'Euros par repas, le coût de ce dernier étant compris entre 5 et 10 Euros.

Cependant, les chèques restaurants ne sont pas encore acceptés. La Direction, en contact avec la Mairie d'Hérouville, nous donnera des informations complémentaires que nous ne manquerons pas de vous communiquer.

BUDGETS

Au delà des attributions de points de compétence et des changements de niveau donnés de façon arbitraire et dispatchés au compte goutte se pose le réel problème des “ évolutions de carrière ” des agents au sein de la Caisse.

En effet, comment ne pas s'interroger, entre autre, sur l'avenir de la majorité des Salariés Niveau II et Niveau III, tout juste rémunérés au niveau du SMIC quand la Direction de la CAF du Calvados ne permet pas aux Agents d'accéder à des promotions internes lorsque des postes sont à pourvoir comme au Contentieux ou au Service des Ressources Humaines.

Des enjeux hautement stratégiques qui nous échappent ont dû peser dans la décision de recourir à des recrutements extérieurs.

Et pourtant dans un certain nombre d'organismes, aux prix d'actions collectives locales, les agents sont directement embauchés au Niveau III et les techniciens bénéficient d'un déroulement de carrière avec attribution d'un Niveau IV.